

## PREFET DE LA MOSELLE

## Direction départementale des territoires

Service aménagement, biodiversité et eau

Dossier suivi par : Pascal RIDGEN

Tél.: 03 87 28 30 80 Fax: 03 87 02 79 32

Mél: pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

Réf.: PR

Objet : Dossier de déclaration concernant le

franchissement par tranchée ouverte du cours d'eau

du Strichbach à Hundling

Accord immédiat

P. J.: 1 dossier

Récépissé de déclaration

M. le Président,

M. le Président

du Syndicat Mixte pour l'Assainissement de la Vallée du Strichbach 110 rue des Moulins B.P. 70341 57608 FORBACH

> 03 87 85 55 00 Metz, le 21 juin 2013

J'accuse réception du dossier complété de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

> > Franchissement, par tranchée ouverte, du cours d'eau du Strichbach et son affluent pour pose canalisation d'assainissement sur le ban communal de HUNDLING

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier initial au guichet unique de l'eau : 22 mai 2013
- Date de réception du dossier complété au guichet unique de l'eau : 23 mai 2013
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2013-000 10
- Dossier réalisé par : Entreprise de Travaux Publics KLEIN de Diebling

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint "le récépissé clôturant son instruction administrative".

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier. Le descriptif de l'opération autorisée est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de HUNDLING où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Copie transmise pour information:

Entreprise Travaux Publics KLEIN de Diebling

LA RESPONSABLE DE L'EAU



## PREFET DE LA MOSELLE

## Direction départementale des territoires

Service aménagement, biodiversité et eau

Dossier suivi par : Pascal RIDGEN

Tél.: 03 87 28 30 80 Fax: 03 87 02 79 32

Mél: pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

Réf.: PR

Objet : Dossier de déclaration au titre du code de

l'environnement concernant le franchissement du cours d'eau du Strichbach par une canalisation

d'assainissement à HUNDLING

PJ:

Dossier de déclaration Récépissé de déclaration Courrier de notification

M. le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

Franchissement du cours d'eau du Strichbach et son affluent pour pose d'une canalisation d'assainissement dans la rue de la Fontaine à HUNDLING

Ce dossier a été déposé par : le Syndicat Mixte pour l'Assainissement de la Vallée du Strichbach

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du **«récépissé de déclaration n° 57-2013-000.** o en date du 21 juin 2013, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

M. le Maire de la Commune de

**57990 HUNDLING** 

Metz, le 21 juin 2013

03.87-02-50.22

VALÉRIE ANTOINE-POTIER